



**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT 2019-42**

AVIS est donné que le conseil de ville de Val-d'Or, lors de sa séance ordinaire tenue le lundi 2 décembre 2019, a adopté le règlement 2019-42, amendant le plan d'urbanisme adopté en vertu du règlement 2014-13 en modifiant les limites de deux aires d'affectation à dominantes la (Commerce de gros et industrie à contrainte faible et modérée) et Hb (Habitation à moyenne densité), et amendant également le règlement de zonage 2014-14 en agrandissant la zone 826-la à même une partie de la zone 825-Hb adjacente, et en corrigeant la limite est de l'aire d'affectation correspondant à la limite de la zone 826-la.

Le conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or, lors de sa séance tenue le mercredi 19 février 2020, a examiné ce règlement et l'a approuvé et déclaré conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

La Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or a délivré l'avis de conformité à l'égard de ce règlement le 26 février 2020.

Il peut être pris communication de ce règlement au Service du greffe de l'hôtel de ville, 855, 2^e Avenue, Val-d'Or, aux heures normales d'ouverture.

Ce règlement est en force et en vigueur depuis le 26 février 2020, conformément à la loi.

DONNÉ à Val-d'Or, le 11 mars 2020.

**Me ANNIE LAFOND, notaire
Greffière**